



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

☎ : 03.21.77.45.60
Pôle Vie Locale- Réussite et Solidarité
Projet Social
Direction des Centres Socioculturels
Lensois
Ref : SH/CD
Affaire suivie par Madame Sylvianne
HYJEK Directrice du Centre Socioculturel
F.VACHALA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20231025-DEC_2023_358b-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

DECISION RELATIVE A LA PROGRAMMATION DE DEUX SEANCES PREPARATOIRES AUX TEMPS FORTS PROGRAMMES LES JEUDI 09/11/2023, VENDREDI 17/11/2023 ET D'UN SPECTACLE CABARET SUR LE THEME DE L'ALIMENTATION DANS LE CADRE DU PROJET SANTE LE VENDREDI 15 DECEMBRE 2023 AU CENTRE FRANCOIS VACHALA

Le Maire de la Ville de LENS,
Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 Mai 2020, décidant l'application des dispositions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des Adjoints au Maire,

Vu le code de la commande publique, et notamment l'article R2122-8,

Vu la consultation des prestataires suivants : Cie La Belle Histoire, DETOURNOYMENT, Association Lever de Rideau sur les Inégalités.

Vu l'unique proposition reçue, à savoir celle de l'association DETOURNOYMENT, représentée par Madame Sandrine BECOURT, Présidente répondant au besoin dûment recensé,

Considérant que la mise en place de deux séances préparatoires aux temps forts les jeudi 09/11/2023 de 15h à 17h, le vendredi 17/11/2023 de 14h à 16h et d'un spectacle cabaret sur le thème de l'alimentation dans le cadre du projet santé qui se déroulera le vendredi 15 décembre 2023 de 18h à 20h au Centre François VACHALA nécessite la signature d'une convention avec l'association DETOURNOYMENT.

Décision N°2023 – 358

DECIDE

ARTICLE 1: D'autoriser l'achat d'une prestation pour la programmation d'un spectacle cabaret sur le thème de l'alimentation dans le cadre du projet santé avec l'association DETOURNOYMENT représentée par Madame Sandrine BECOURT, en sa qualité de présidente dont le siège social se situe 71 avenue de Verdun, Maison des services – 59100 ROUBAIX.

ARTICLE 2 : Il sera conclu et signé une convention avec l'association DETOURNOYMENT, représentée par Madame Sandrine BECOURT, pour la programmation de deux séances préparatoires aux temps forts les jeudi 09/11/2023 de 15h à 17h, le vendredi 17/11/2023 de 14h à 16h et d'un spectacle cabaret sur le thème de l'alimentation dans le cadre du projet santé le vendredi 15 décembre 2023 de 18h à 20h au Centre François VACHALA - rue St Anatole-Résidence Sellier – 62300 LENS.

ARTICLE 3 : Le coût de l'intervention est fixé à 1910 € (Mille neuf-cent dix euros) sur présentation d'une facture conforme au devis, l'association DETOURNOYMENT est non assujettie à la TVA selon l'article 293B du Code Général des Impôts. Le règlement s'effectuera par mandat administratif. Les crédits sont inscrits au budget 2023.

ARTICLE 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sur le site de la Ville de LENS : www.villedelens.fr (rubrique Actes Administratifs).

ARTICLE 5 : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie Pôle Vie Locale-Réussite et Solidarité- Projet Social et Monsieur le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution des dispositions de la présente décision.

Fait à Lens, le **25 OCT. 2023**



Pour le Maire
l'Adjointe au Maire

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH